CESMD de Poitou-Charentes
10, rue de la tête noire – BP 15
86001 POITIERS cedex
Tél. : + 33 (0)5 49 60 21 79
Email : enseignement.superieur@cesmd.fr
Site : www.cesmd-poitoucharentes.org

DOSSIER DE CANDIDATURE
CONCOURS D'ENTRÉE 2015

Master universitaire
« Musique : recherche et pratiques d'ensemble »

Dossier à remplir par **saisie informatiquement uniquement** puis à imprimer et à renvoyer **par la poste en format papier** (avec toutes les pièces justificatives)

Indiquez le domaine d'étude pour lequel vous vous inscrivez :

☐	Musique ancienne	instrument :
☐	Musiques nouvelles et création	instrument :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom (s) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Photo d'identité

Email **(adresse valide indispensable pour l'envoi des convocations)**

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale :

Références carte de séjour le cas échéant :

Situation de famille :

Personne à prévenir en cas d'urgence (prénom, nom, adresse, et téléphone) :

International applicants / Candidats étrangers

International applicants must provide proof of their diplomas and previous studies. See the application procedures in the "inscription mode d'emploi" (page 2 & 3). Please indicate those diplomas and study periods in the paragraphs below.

Formation générale

Baccalauréat (général / professionnel) : ☐ oui ☐ non série :

Diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence : ☐ oui ☐ non

Année d'obtention :

Études musicales spécialisées (principaux diplômes obtenus)

Diplôme national supérieur professionnel de musicien : ☐ oui ☐ non

Année d'obtention :

Diplôme étranger admis en dispense ou en équivalence (*Bachelor* d'interprète) : ☐ oui ☐ non

Année d'obtention :

Diplôme d'État : ☐ oui ☐ non

Année d'obtention :

Êtes-vous déjà titulaire d'un master d'interprète ? ☐ oui ☐ non

Si oui, spécialité, instrument

Établissement

Année d'obtention :

Mention obligatoire : indiquez aussi la dernière année d'inscription officielle dans un établissement d'études musicales spécialisées (enseignement initial en conservatoire ou équivalent, ou formation supérieure en pôle supérieur), même si elles n'ont pas abouti à l'obtention d'un diplôme ni à une validation.

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme musical complet qui est requis pour être admis à concourir (voir le document « inscription, mode d'emploi » joint au chapitre conditions d'admission), votre dossier sera présenté en commission d'équivalence.
Dans ce cas cochez cette case ☐

Années d'obtention	Diplômes obtenus	Discipline	Établissements & villes

Formation universitaire

Mention obligatoire : Indiquez les inscriptions durant les trois dernières années universitaires même si vous n'avez pas obtenu de diplôme ni validé l'année.

Note : vous devez joindre au dossier des pièces justificatives de ces inscriptions.

Licence de musique et musicologie : ☐ oui ☐ non

Diplôme étranger admis en dispense ou en équivalence : ☐ oui ☐ non

Années d'obtention	Diplômes obtenus / années d'études validées	Filière	Établissements & villes

Langues pratiquées, niveau

International applicants / Candidats étrangers

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

Les formations sont dispensées principalement en français. Please, read the document "inscription, mode d'emploi" (page 2 et 3)

Niveau de français :

☐ Courant / Fluent ☐ Avancé / Good ☐ Moyen / Intermediate ☐ Débutant / Beginner

Le cas échéant, niveau certifié dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe :

☐ A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B1+ ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2

Renseignements complémentaires

Quelles sont actuellement vos activités musicales principales ?

Pratiquez-vous un autre instrument ? un autre style ? à quel niveau ?

Autres études musicales :

Activités extramusicales :

Emploi

Le renseignement de cette rubrique est obligatoire

Êtes-vous déjà chargé(e) d'un emploi en relation avec la musique ? : ☐ oui ☐ non

Si oui, indiquez :

Le nom de la (des) structure(s) (ensembles, écoles) :

La nature de l'emploi :

Le nombre d'heures de cours hebdomadaire :

Autre(s) emploi(s) :

Pièces à joindre impérativement à votre dossier et accompagnement des candidats : voir le document « inscription mode d'emploi », page 4

Date limite de dépôt des dossiers : 5 mai 2015 (cachet de la poste faisant foi)

Présentez-vous votre candidature dans d'autres établissements ? (cursus Master, DE, DNSPM, autre) ☐ oui ☐ non

Si oui, lesquels ?

Quel serait prioritairement votre choix ?

Quels sont les éléments qui ont déterminé votre choix de vous inscrire au concours d'entrée au CESMD ?

☐ Une information dans mon établissement (conservatoire, université,…)
☐ Information électronique (mail)
☐ Tract
☐ Relations personnelles : ☐ amis étudiants ou anciens étudiants au CESMD ☐ professeur
☐ autres (préciser) :
☐ Site internet – lequel :
☐ Moteur de recherche
☐ Autre (préciser) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier

Date et signature du candidat

Programme musical de l'épreuve d'interprétation

Nom Prénom

Domaine d'études Instrument

!!! Pour tous : Préciser le minutage exact des œuvres (se reporter au contenu des épreuves par domaine d'études ; voir la brochure jointe).

!!! Accompagnement (au piano ou au clavecin) des candidats chanteurs & instrumentistes : Précisez pour chaque œuvre si vous avez besoin d'un accompagnateur du CESMD. Si oui, vous devez **impérativement joindre les partitions à l'envoi de votre dossier ainsi qu'un chèque de caution de 70 € (voir Inscription mode d'emploi, page 4). En l'absence de ces 2 pièces votre demande ne sera pas prise en compte.**

!!! Candidats en musique ancienne : Préciser pour chaque pièce le diapason et le tempérament souhaité dans la colonne « titre » *(ex : sonate opus 5 n°1, 415, Vallotti)*. Le CESMD s'efforcera de tenir compte des souhaits des candidats, mais ne peut s'engager à les satisfaire tous.

Compositeur	Titre	Mouvement(s)	Formation	Durée précise	Accompagnateur CESMD

Veuillez indiquer ET JUSTIFIER ici d'éventuelles contraintes concernant les épreuves

Fiche technique : indiquer ci-dessous ou au verso les éventuels besoins techniques spécifiques ; il faudra se mettre en relation avec le CESMD pour en vérifier la faisabilité. enseignement.superieur@cesmd.fr

CESMD de Poitou-Charentes
10, rue de la tête noire – BP 15
86001 POITIERS cedex
Tél. : 05 49 60 21 79
Email : enseignement.superieur@cesmd.fr
Site : www.cesmd-poitoucharentes.org

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

Master universitaire
Musique : recherche et pratiques d'ensemble

1 – LA FORMATION

Diplôme et domaines d'études

Formation en deux ans proposée par l'Université de Poitiers, en partenariat avec le Centre d'études supérieures musique et danse de Poitou-Charentes (CESMD) et l'Abbaye-aux-Dames de Saintes.
Le **Centre d'études supérieures musique et danse (CESMD) de Poitou-Charentes** est un établissement habilité par le Ministère de la culture et de la communication à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur.
Ce partenariat répond à la volonté d'associer la recherche à une activité d'interprète de haut niveau.

Cette formation aboutit à un Master universitaire délivré par l'Université de Poitiers :
Diplôme : MASTER
Domaine : Sciences humaines et sociales
Mention : Civilisation, histoire, patrimoine, sources
Spécialité : Musique : recherche et pratiques d'ensemble

Domaines d'études
- Musique ancienne (avec le CESMD) : tous instruments et chant
- Nouvelles musiques et création (avec le CESMD) : ce cursus s'adresse aux instrumentistes et chanteurs de toutes esthétiques, ouverts aux pratiques nouvelles et aux répertoires contemporains.
- *« Orchestre classique et romantique » (avec l'Abbaye aux Dames de Saintes)*

NB : cette brochure ne concerne que les 2 domaines d'études du partenariat Université / CESMD
Pour le domaine « Orchestre classique et romantique », se reporter au site de l'Abbaye aux Dames de Saintes :
http://www.abbayeauxdames.org/jeune-orchestre-de-labbaye/le-master/

Contenus de formation

Ce nouveau master de recherche s'adresse aux étudiants désireux d'associer un parcours de musicien interprète à un travail de recherche.
Objectifs :
- Associer étroitement la recherche musicologique et des pratiques instrumentales
- Préparer à l'insertion dans le milieu professionnel

La partie universitaire de la formation est assurée par le département de musicologie et le Centre de recherches interdisciplinaires histoire arts musicologie (CRIHAM), dans le cadre du master de recherche "Civilisation, histoire, patrimoine" de l'Université de Poitiers, UFR des Sciences humaines et arts. http://sha.univ-poitiers.fr

La formation associe des séminaires, des cours et du suivi individuel. Les enseignements universitaires sont assurés par des enseignants-chercheurs du département de musicologie et des chercheurs invités.

La partie pratique artistique de la formation est assurée par le CESMD
  - Formation de l'interprète
  - Pratiques d'ensemble
  - Pratique instrumentale

- Mises en situation professionnelle
  - Projets, concerts, spectacles
  - Stages d'immersion professionnelle
  - Professionnalisation : communication, aspects juridiques et sociaux, enregistrement, etc.

Un descriptif détaillé de la formation est téléchargeable sur le site du CESMD : www.cesmd-poitoucharentes.org

Bourses d'études

Les candidats qui souhaitent faire une demande de bourses doivent s'inscrire **avant le 30/04/2015** sur le site du CROUS : **www.cnous.fr**

2 – LA CANDIDATURE

Conditions d'admission au concours d'entrée

La spécialité « Musique : recherche et pratiques d'ensemble » est un master recherche qui s'articule en deux années.
Le recrutement en Master 1 se fait par voie de concours.

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :
- être titulaire d'un Diplôme national supérieur professionnel (DNSPM) et d'une licence de musique et/ou musicologie
- être titulaire d'un Bachelor d'interprète (établissement étranger)
- être titulaire d'un diplôme d'État (DE) de professeur de musique et d'une licence de musique et/ou musicologie

COMMISSION DE RECEVABILITÉ
Pour les candidats qui ne répondent pas aux conditions, une dérogation du directeur du CESMD peut être obtenue après avis d'une commission.
Il est dans ce cas, particulièrement important d'indiquer avec précision et de justifier tous les éléments concernant la formation et les expériences du candidat.

International applicants

1 - APPLICATION REQUIREMENTS

To be admitted to participate to the entrance examination, you need a certificate of a diploma equivalent to a Bachelor in performance

2 – ADMINITRATIVE REGISTRATION

In case you are admitted, **you have to give official proof** of your language level, as well as for your diplomas and previous studies, **before your administrative registration (September)**.

1. LANGUAGE REQUIREMENTS

The French language is used in all courses and lessons at the CESMD and the University of Poitiers, as well as during the entrance examinations.

Therefore, knowledge of French language is mandatory for all applicants: non-French-speaking students must give an official certificate of **the level B1** (Common European Framework of references for Languages).

Students who don't have the required level in September can follow extra French classes during their first year. In any case, language classes are the responsibility of the student, and will not be financed by the CESMD or the University.
In case their language level is insufficient at the end of the 1st year, the continuation of the course might be re-considered.

French language courses are organised by the Centre de Français Langue Etrangère (CFLE) de l'Université de Poitiers
Tel: + 33 / 548 453 294 / email: centre.fle@univ-poitiers.fr

NB: Your motivation letter can eventually be written in English.

2. VALIDATION OF STUDY PERIODS

If you have diplomas from your country, or/and Higher Education studies, you need an attestation to certify equivalence.
Contact the centre ENIC-NARIC France:
http://www.ciep.fr/enic-naricfr/. Téléphone : + 33 (0)1 45 07 63 21 / email : enic-naric@ciep.fr

In any cases, please contact the CESMD before sending your application form!

Candidats étrangers

1 - INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE

Pour être admis à participer au concours d'entrée, vous devez faire la preuve d'un diplôme équivalent au DNSPM (Bachelor d'interprète).

2 – INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

En cas d'admission, après réussite au concours d'entrée, les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'États francophones doivent fournir **les attestations suivantes impérativement avant l'inscription administrative (septembre)**

1. MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les formations sont dispensées uniquement en français.
Les étudiants non ressortissants d'États francophones doivent fournir un certificat émanant d'un organisme agréé attestant d'un niveau en langue française **au moins égal à B1** dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.
Les étudiants qui auraient des difficultés dans la maîtrise de la langue française, pourront bénéficier, au cours de leur première année d'études, d'un aménagement de scolarité afin de suivre, hors du CESMD, à leurs frais, une session d'apprentissage du français.
De telles formations sont notamment dispensées par le Centre de Français Langue Etrangère (CFLE) de l'Université de Poitiers. Tel + 33 / 548 453 294 / email : centre.fle@univ-poitiers.fr

Si, à l'issue de cette première année, leur niveau en langue française est insuffisant, la poursuite de leur scolarité pourra être réexaminée ou remise en cause.

Votre lettre de motivation peut être écrite en anglais, le cas échéant.

2. VALIDATIONS D'ÉTUDES ANTÉRIEURES

Si vous êtes titulaires de diplômes supérieurs en musique, vous devez fournir une attestation de comparabilité de ces diplômes. Cette attestation doit être demandées au centre ENIC-NARIC France.
http://www.ciep.fr/enic-naricfr/. Téléphone : + 33 (0)1 45 07 63 21 / email : enic-naric@ciep.fr

Prendre contact avec le CESMD dans tous les cas avant d'envoyer votre dossier de candidature.

Date des épreuves

Pour le domaine musique ancienne, les épreuves auront lieu entre le 29 juin et le 4 juillet 2015.

Pour le domaine nouvelles musiques et création, les épreuves auront lieu entre le 6 et le 11 juillet 2015.

Le planning précis des épreuves sera communiqué dès que possible sur le site internet du CESMD.

Nature des épreuves

Pour tous les candidats, les épreuves sont constituées ainsi :

- Épreuve d'interprétation
  - Musique ancienne : Programme de 30 minutes comportant au moins trois œuvres ou fragments d'œuvres relevant des répertoires anciens.
  - Nouvelles musiques et création : Programme de 30 minutes comportant au moins
    - deux œuvres ou fragments d'œuvres relevant des nouvelles musiques, de la création, ou à défaut d'esthétiques contemporaines
    - une œuvre ou fragment d'œuvre ne relevant pas de ces caractéristiques

  La liste peut comprendre des œuvres d'ensemble ne dépassant pas le quintette. Au moment de l'épreuve, le jury choisit d'écouter 20 minutes environ dans ce programme.

- Épreuve complémentaire
  Interprétation d'une pièce de musique d'ensemble (durée 5 à 10 minutes). Cette pièce peut être jouée « en direct », ou faire l'objet d'un enregistrement DVD de bonne qualité, qui doit être joint au dossier de candidature.

- Entretien
  portant notamment sur le programme interprété, les objectifs professionnels du candidat, les conditions de suivi des études, les motivations pour la recherche. (15 minutes environ)

IMPORTANT

Deux jeux de partitions (avec parties d'accompagnement) seront fournis au jury par le candidat

Les épreuves ne sont pas publiques.

Accompagnement des épreuves d'entrée

Il est vivement recommandé de venir avec son propre accompagnateur. Néanmoins, pour les candidats qui n'auraient pas cette possibilité, le CESMD pourra mettre à disposition un accompagnateur (claveciniste pour les candidats en musique ancienne, et pianiste pour tous les autres).

- Le candidat devra en faire la demande avant **le 5 mai 2015** sur la feuille « programme » du dossier de candidature ;
- Cette prestation est proposée gratuitement. Néanmoins un chèque de caution de 70 € est exigé. Il sera restitué au candidat le jour des épreuves orales. En cas de non présentation du candidat à ces épreuves orales, le chèque sera encaissé.
- Les partitions seront à envoyer IMPÉRATIVEMENT au CESMD avec le dossier de candidature ; pensez à indiquer **votre nom sur chaque partition** que vous envoyez au CESMD ;
- Le CESMD se réserve la possibilité de programmer la répétition la veille du passage de l'épreuve d'interprétation, sans modification d'horaire possible. La répétition dure 30 minutes.

Toutes candidatures

Pour tous les candidats, le dossier de candidature est à déposer **au plus tard le 5 mai 2015** (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier adressé après cette date ne sera pas pris en compte.

Convocation des candidats **: le 15 mai 2015 par courriel ou courrier postal.**

Pièces à joindre au dossier

Vous devez impérativement envoyer avec ce dossier :

- Une lettre de motivation exposant vos motivations et vos objectifs personnels
- Un Curriculum Vitae complet à jour
- Le cas échéant, une photocopie de votre carte de séjour
- La photocopie du baccalauréat ou équivalent, du DNSPM, ou Bachelor, ou DE, et des diplômes universitaires et de l'enseignement supérieur musique
- Un justificatif de votre dernière inscription dans un établissement d'études musicales spécialisées (enseignement initial en conservatoire ou équivalent), et supérieures (université de musique, pôle d'enseignement supérieur, autre)
- Le programme détaillé de votre épreuve d'interprétation, ainsi que les partitions pour lesquelles vous demandez un accompagnateur du CESMD.
- Si vous demandez un accompagnateur du CESMD : vous devez impérativement joindre les partitions des œuvres accompagnées ainsi qu'un chèque de caution de 70€ (voir ci-dessus « accompagnement des épreuves d'entrée »)
- Un chèque de 40 € à l'ordre du CESMD pour frais de dossier, qui sera encaissé et non restitué en cas de désistement.